

— Il n'y a aucun lien possible entre nous et celui qui peut s'en rendre aussi indigne, disent-ils tous.

— Ma vie ne m'appartient pas aujourd'hui, répète Léon. Ce n'est pas un prétexte, je vous le jure. — Mais plus tard, rappellez-vous bien ce que je vous ai dit, — le plus tôt que je pourrai, quand je serai libre de disposer de mon sang, je viendrai auprès de vous ; je vous ferai souvenir que j'ai été flétri de l'épithète de lâche, et devant vous tous, je saurai bien effacer cette souillure de mon front !

— L'honneur avant tout, dit Adrien : pour répondre à son appel, il n'y a pas un monde d'obstacle devant lequel on doive s'arrêter !

— Oui, l'honneur avant tout, reprit Léon, et c'est pourquoi je refuse aujourd'hui d'exposer ma vie ; mais n'oubliez pas la promesse que je viens de vous faire. Nous nous retrouverons face à face un jour, et je vais travailler à ce que ce jour ne soit pas éloigné ; ne poussez pas, car cette tâche doit être lavée. Et lorsque vous connaîtrez le motif qui me fait agir ainsi, fit-il en s'adressant à tous ceux qui composaient la réunion, vous m'approuverez et me rendrez votre amie.

— Mais, s'écria l'un des assistants, pourquoi cacher ce motif s'il est honorable, et assez puissant pour retarder la réparation d'une offense ?

— Vous ne le saurez pas maintenant, répondit Léon avec fierté ; je vous ai dit que ma vie ne m'appartient pas, vous n'avez donc le droit de douter de ma parole ?

Il fixa un instant son regard sur Adrien, qui put à peine en soutenir l'éclat, puis il se retira, laissant l'assemblée stupéfaite de tant d'assurance après une action qui le déshonorait aux yeux du monde.

II.

Trois années s'étaient écoulées depuis la scène que je viens de décrire, et elles avaient enfanté bien des événements. L'émeute avait ensanglanté souvent les rues de Paris, et les prisons étaient encore remplies de ceux qui avaient conspiré et pris les armes au cri de ralliement de leur foi politique. — Un jour, Adrien Parmentier et cinq des jeunes gens qui avaient été témoins de sa provocation à Léon Dahien, et qui avaient admiré le courage du premier et couvert de leur mépris ce qu'ils appelaient la lâcheté de l'autre, reçurent chacun une lettre anonyme qui leur donnait rendez-vous pour le lendemain matin, à dix heures, dans cette maison de la rue Jacob où ils se réunissaient autrefois, et sans leur expliquer dans quel but. Quatre de ceux qui faisaient partie de leurs anciennes réunions avaient succombé dans les différentes luttes politiques qui s'étaient élevées au sein de la capitale, et auxquelles presque tous avaient pris une part active. Aucun de ceux qui restaient, et qui avaient été convoqués d'une manière si étrange, ne manqua de se rendre au lieu et à l'heure indiqués par la lettre, et tous furent très étonnés quand ils se rencontrèrent et se dirent qu'ils venaient par la même raison. — Personne d'entre eux ne connaissait l'écriture de la lettre.

Cependant dix heures sonnèrent, et rien encore ne leur avait expliqué l'énigme, une demi-heure s'écoula sans que l'on vint faire cesse les mille conjectures auxquelles ils se livraient, et ils commençaient à se croire les jouets d'une mystification, lorsque tout-à-coup sonnette de l'appartement s'agit.

Enfin ! s'écria l'un d'eux, voilà peut-être l'auteur de la mystérieuse circulaire ! Et il courut ouvrir la porte.

Une curiosité impatiente se fixa sur tous les visages... C'était Léon Dahien, qu'ils n'avaient pas vu depuis trois ans, depuis que croyant avoir la preuve de sa lâcheté, ils lui avaient retiré leur amitié. Il était pâle, ses yeux paraissaient fatigués, mais il y avait sur son visage une expression de contentement qui lui donnait une vive animation.

— Enfin ! s'écria l'un d'eux, voilà peut-être l'auteur de la mystérieuse circulaire ! Et il courut ouvrir la porte.

Une curiosité impatiente se fixa sur tous les visages... C'était Léon Dahien, qu'ils n'avaient pas vu depuis trois ans, depuis que croyant avoir la preuve de sa lâcheté, ils lui avaient retiré leur amitié. Il était pâle, ses yeux paraissaient fatigués, mais il y avait sur son visage une expression de contentement qui lui donnait une vive animation.

— Enfin ! s'écria l'un d'eux, voilà peut-être l'auteur de la mystérieuse circulaire ! Et il courut ouvrir la porte.

Une curiosité impatiente se fixa sur tous les visages... C'était Léon Dahien, qu'ils n'avaient pas vu depuis trois ans, depuis que croyant avoir la preuve de sa lâcheté, ils lui avaient retiré leur amitié. Il était pâle, ses yeux paraissaient fatigués, mais il y avait sur son visage une expression de contentement qui lui donnait une vive animation.

— Enfin ! s'écria l'un d'eux, voilà peut-être l'auteur de la mystérieuse circulaire ! Et il courut ouvrir la porte.

Une curiosité impatiente se fixa sur tous les visages... C'était Léon Dahien, qu'ils n'avaient pas vu depuis trois ans, depuis que croyant avoir la preuve de sa lâcheté, ils lui avaient retiré leur amitié. Il était pâle, ses yeux paraissaient fatigués, mais il y avait sur son visage une expression de contentement qui lui donnait une vive animation.

— Enfin ! s'écria l'un d'eux, voilà peut-être l'auteur de la mystérieuse circulaire ! Et il courut ouvrir la porte.

Une curiosité impatiente se fixa sur tous les visages... C'était Léon Dahien, qu'ils n'avaient pas vu depuis trois ans, depuis que croyant avoir la preuve de sa lâcheté, ils lui avaient retiré leur amitié. Il était pâle, ses yeux paraissaient fatigués, mais il y avait sur son visage une expression de contentement qui lui donnait une vive animation.

— Enfin ! s'écria l'un d'eux, voilà peut-être l'auteur de la mystérieuse circulaire ! Et il courut ouvrir la porte.

Une curiosité impatiente se fixa sur tous les visages... C'était Léon Dahien, qu'ils n'avaient pas vu depuis trois ans, depuis que croyant avoir la preuve de sa lâcheté, ils lui avaient retiré leur amitié. Il était pâle, ses yeux paraissaient fatigués, mais il y avait sur son visage une expression de contentement qui lui donnait une vive animation.

— Enfin ! s'écria l'un d'eux, voilà peut-être l'auteur de la mystérieuse circulaire ! Et il courut ouvrir la porte.

Une curiosité impatiente se fixa sur tous les visages... C'était Léon Dahien, qu'ils n'avaient pas vu depuis trois ans, depuis que croyant avoir la preuve de sa lâcheté, ils lui avaient retiré leur amitié. Il était pâle, ses yeux paraissaient fatigués, mais il y avait sur son visage une expression de contentement qui lui donnait une vive animation.

— Enfin ! s'écria l'un d'eux, voilà peut-être l'auteur de la mystérieuse circulaire ! Et il courut ouvrir la porte.

Une curiosité impatiente se fixa sur tous les visages... C'était Léon Dahien, qu'ils n'avaient pas vu depuis trois ans, depuis que croyant avoir la preuve de sa lâcheté, ils lui avaient retiré leur amitié. Il était pâle, ses yeux paraissaient fatigués, mais il y avait sur son visage une expression de contentement qui lui donnait une vive animation.

pas vous donner ma vie, n'est-ce pas, monsieur Adrien ? car lorsque vous voulez que j'allasse la risquer contre vous, je n'avais pas encore payé une obole de ma dette. — Mais aussitôt ma sortie d'auprès de vous, après mon serment, messieurs, je me mis au travail, le jour, la nuit, je me privai de repos, de sommeil, pour hâter l'accomplissement de ce serment. — Je pensais que M. Adrien était impatient d'obtenir réparation de l'offense que je lui ai faite, et moi j'étais impatient de me laver de cette ignoble tâche de lâcheté que vous voyiez signalée sur mon front, impatient de reconquerir votre amitié, de serrez vos mains dans les miennes. J'ai trouvé le temps bien long messieurs, trois années entières ! — Oh ! si vous saviez ce qu'il m'a fallu de courage pour supporter ce retard à ma réhabilitation à vos yeux ! mais les productions sont lentes à sortir du cerveau de l'artiste quand il veut qu'elles soient belles ; mais il est difficile d'obtenir du monde quelques regards de bienveillance sur les œuvres signées d'un nom qui paraît pour la première fois dans la vaste lice de l'art ; — car le monde n'est pas toujours juste ; et il repousse souvent l'artiste de talent et de conscience qui est inconnu, pour accueillir l'artiste médiocre dont la réputation s'est faite par l'intrigue, et moi je n'ai pas eu recours à l'intrigue. Enfin cependant je suis parvenu à m'acquitter de la dette que j'avais contractée, et voyez messieurs, si cette dette était un mensonge, dit-il en mettant sous leurs yeux plusieurs billets, voyez !

Et maintenant, ajouta-t-il, je suis à vous, M. Adrien ; ma vie est heureuse, car mon nom est inscrit avec quelques titres de gloire dans les fastes de l'art ; et la gloire c'est la richesse qui procure le bonheur le plus suave, et il faut bien avoir quelque courage pour s'exposer à perdre une telle vie, je crois ! — Allons, allons ! présent ma vie est libre, mon sang n'appartient plus à personne qu'à moi. — Êtes-vous prêt ?

— Bravo, bravo ! tu es un loyal jeune homme, s'écrièrent-ils tous, à l'exception d'Adrien ; nous te demandons pardon d'avoir douté de ton courage, moi aussi j'aurais pourquoi nous avoir caché ton motif ?

— Vous savez bien que l'artiste est fier, répondit-il, qu'il n'ose pas avouer sa misère.

Il tombèrent dans ses bras et l'embrassèrent avec transport.

Adrien poursuivit Léon en s'adressant à Adrien, qui était en proie à un embarras visible, nous n'avez entendu, n'est-ce pas ? et la réparation se fera aujourd'hui, à l'instinct même ? et nous j'aurais pour témoins tous ceux qui étaient présents à l'offense, ceux du moins que la mort a épargnés...

Mais pendant le laps de temps qui s'était écoulé depuis l'offense, Adrien avait fait bien des réflexions. Il s'était jeté dans le parti révolutionnaire par vanité, parce qu'alors tout ce qui était jeune se vouait à une cause, et s'il eût refusé de se joindre à ses amis en restant neutre, il eût été méprisé ; — et à présent que l'enthousiasme des partis était à peu près complètement éteint que le plus grand nombre adoptait et proclamait hautement cette maxime impie : "Peu m'importe l'intérêt général, pourvu que le mien ne soit pas compromis," et que l'on pouvait refuser d'entrer dans une lutte quelconque sans être vu au mépris, Adrien s'était empressé de rentrer dans la neutralité avec la résolution très naturelle pour son cœur sans noblesse et sans énergie de ne s'exposer en aucune manière. Ce retour inattendu de Léon le mettait pourtant dans une position très fautive, c'était lui qui l'avait appelé lâche, quand il avait refusé de se battre, comment faire pour reculer ? — Cependant il fallait répondre.

— Et si, à mon tour, j'ai un motif pour ne pas me battre maintenant ? hasarda-t-il après quelque hésitation.

— Ah ! vous ne vous rappelez pas vos paroles, reprit Léon : "Pour répondre à un appel d'honneur, il n'y a pas un monde d'obstacle devant lequel on doive s'arrêter."

— Je n'avais pas réfléchi, monsieur.

— Oh ! son motif à lui, c'est sans doute le même qui l'empêchait de se mêler à nous quand nous combattions pour la liberté, dirent-ils tous avec indignation.

— Lâche ! qui m'as fait subir pendant trois ans l'ignominie ! s'écria l'artiste. — Vous voyez, messieurs, voilà le héros que vous encensez ; voilà celui qui s'annonçait comme ayant la vertu sublime du martyr, posez-lui donc des couronnes sur la tête !... Et comment sera-t-il puni des trois années de souffrances qu'il m'a fait supporter, lui, messieurs ! — Mais en rendant l'insulte plus flétrissante à la face de vous tous, peut-être son cœur se révoltera-t-il enfin s'il possède la moindre fierté ?

Et il s'approcha de Parmentier, qu'il frappa de son gant au visage.

— Il aura à supporter cette marque de mépris de nous tous s'il ne se bat pas ! dirent les témoins de cette scène en s'avançant vers lui.

Adrien se leva pâle et tremblant.

— Je me battrais, venez ! murmura-t-il.

Une heure après, les deux adversaires étaient en présence ; Léon, plein du calme qui inspire le vrai courage, Adrien agité d'un frémissement fébrile.

Le duel devait avoir lieu au pistolet, on les plaça à vingt pas de distance. Léon embrassa un jeune homme avec lequel il avait été lié de l'amitié la plus étroite depuis son enfance, et qu'il s'était senti heureux de retrouver avec une affection aussi vive et aussi sincère qu'autrefois, après la longue interruption d'intimité dont on a parlé ; puis voyant son adversaire tremblant comme un enfant :

— Allons, monsieur, lui dit-il avec un sourire de pitié, c'est vous qui fûtes insulté, tirez le premier.

La main convulsivement agitée d'Adrien serra la détente du pistolet dirigé presque au hasard, et un coup partit.

Léon tomba.

Ses amis coururent à lui, le sang ruisselait de sa poitrine. Quelques secondes après, il expira entre leurs bras.

— Soyez tranquille, dit à haute voix un des témoins de Léon, M. Adrien ne nous donnera jamais une revanche...

— Et pourquoi cela, monsieur, dit Adrien qui avait recouvré tout son sang-froid, car la présence du cadavre ne soulève pas la moindre émotion dans ce cœur égoïste et froid.

— Eh ! mon Dieu, monsieur, tout simplement parce que le second accès de fièvre vous emporterait.

— Ah ! ça, monsieur, vous m'insultez, répliqua Adrien, tremblant et agité de nouveau.

Puis, levant sur son offenseur des yeux pleins de douleur, et prenant un ton solennellement généreux :

— Allons, dit-il, je dois tout oublier... Le chagrin d'avoir perdu votre meilleur ami vous a emporté trop loin... Donnez-moi votre main.

— Oubliez, si vous voulez, monsieur, répliqua dédaigneusement l'ami de Léon, en arrangeant le cadavre dans la voiture.

— Pauvre jeune homme, dit Adrien, comme il aimait Léon !

Et serrant la main de ses seconds encore occupés à aider ceux de Léon dans leurs tristes préparatifs :

— Je n'ai pas un instant à perdre pour me soustraire aux poursuites. Adieu, messieurs.

ARMAND ROCHOUX.

LES TRIBULATIONS D'UN MATELAS.

M. Sarrazin, logeur. C'est-à-dire qu'il n'y aura bientôt plus moyen de tenir une maison garnie, si ça continue sur ce pied-là, et que moi, qui loge les gens dans mon domicile, je finirai par coucher à la belle étoile ! ça sera gentil !

Grippe. Vraiment un vieux qui fait du tintamarre pour rien du tout. J'avais avertis d'une chose, père Sarrazin...

M. Sarrazin. Et laque le malheureux ? Grippe. C'est que vous répétez indéfiniment ma pratique et celle de mes amis...

M. Sarrazin. J'espère bien, parbleu ! c'est tout bénéfice... Fumeux commerce qu'on fait avec des gaudillards de cette espèce !... ça paie dix sous chaque soir pour la couchée, et ça vous emporte vingt sous chaque matin... c'est gentil !

Grippe. Père Sarrazin, je vous l'avertis d'une chose...

M. Sarrazin. Et laquelle, laquelle pour voir ? Grippe. C'est que, si vous ne prouvez pas le crime clair comme un bec de gaz, je vous fais un procès, oh ! mais, un procès monstre, quoi !...

M. Sarrazin. Je crois que le scandale se permet de m'appeler monstre ! M. le président. Ne faites pas attention à ce que vous dit le prévenu. Adressez-vous au tribunal et exposez vos griefs contre Grippe.

Grippe. Pardine ! les matelas, ça s'use comme autre chose... qu'est-ce qui ne s'use pas, dans ce bas monde ?

M. Sarrazin, hors de lui : Ça s'use !... ah ! l'est-à-dire que ça s'use !... La justice est là, qui va vous dire si ça s'use !

M. le Président. Modérez-vous... M. Sarrazin. Il faudra se laisser couper la laine sur le dos comme un pauvre mouton, sans crier, sans réclamer.

M. le Président. Vous n'avez pas besoin de vous emporter de la sorte. Voyons, Grippe, qu'avez-vous fait de la laine que contenait les matelas de votre chambre ? Grippe. Pas touché !

M. le Président. Pourquoi avez-vous quitté la maison du sieur Sarrazin sans le prévenir ? Grippe. Parce que son lit était trop dur un vrai lit de camp...

M. Sarrazin, furieux. Je crois pardieu bien ! après que...

M. le Président, au témoin. Asseyez-vous et restez tranquille... (Au prévenu. En sortant de l'hôtel de M. Sarrazin, vous vous êtes présenté dans un autre garni avec un matelas que vous disiez vous appartenir ?

Grippe. Preuve que le père Sarrazin, perdit la tête, c'est que le matelas était de coton.

M. Sarrazin. Et tu as cru dormir tranquille sur ton matelas de coton !... Le filou se trahit lui-même... Il aura vendu ma laine pour acheter autre chose... Le fait est clair. Et ce n'est pas tout ; nous avons encore une autre affaire... Qu'est-ce que tu as fait du manteau de mademoiselle Morainville, ta voisine de chambre ?

Grippe. Qui ça ? la grosse chonchon Morainville ? M. Sarrazin. Oui, oui ; la grosse chonchon.

M. le Président. Il paraît que cette demoiselle vous avait confié son manteau pour le vendre, et qu'elle n'a jamais pu recevoir le manteau ni sa valeur.

M. Grippe. Pas de ma faute... l'argent est prêt... elle n'a qu'à venir.

M. le Président. Pourquoi cette demoiselle ne se présente-t-elle pas ? M. Sarrazin. Hélas ! par malheur elle est partie depuis avec le corps du 51.

Grippe. Pas de ma faute ! pas plus que les matelas.

Plusieurs confrères de M. Sarrazin déclarent que Grippe a logé chez eux, et qu'il avait le défaut d'être extrêmement vite ses matelas.

En conséquence, le gouvernement se charge de lui fournir un lit pendant six mois.

L'AMI DU PEUPLE.

MONTREAL, 5 JANVIER 1838.

DERNIERES DATES.

Londres, Nov. Liverpool, do 8. Paris, do 4. Havre, do 3. New-York, Dec. 23.

NOUVELLES ETRANGERES.

Par le Rhône, du Havre, et le Saint-James, de Liverpool, nous sommes en possession de nos journaux de Londres jusqu'au 10, et de ceux de Paris jusqu'au 7 novembre.

En Angleterre, on semble se s'occuper que de la fête donnée par la ville de Londres à S. M. Victoria, et en France que des élections qui ont commencé le 4 novembre.

On ne sait encore rien de positif sur les élections, mais on suppose qu'elles donneront une majorité ministérielle. A Paris, l'opposition a remporté une victoire ; en 1834, sur 14-651 électeurs inscrits, seulement 11,475 vinrent donner leurs suffrages, 7,624 en faveur du ministère, et seulement 3,590 en faveur de l'opposition. En 1837, on compte 7,747 votes pour les candidats ministériels, et 6,518 pour ceux de l'opposition.

Le bruit s'est répandu à Paris que le choléra a éclaté à Constantinople, et que le général Perregaux et le marquis de Caraman en ont été les victimes. Nous en donnerons jusqu'à ce que nous en voyions l'annonce officielle.

Les rapports du général Valée sur l'expédition de Constantine n'avaient point encore été reçus, le 7 novembre, à Paris.

Les catholiques sont définitivement rentrés dans les provinces basques, épaves, déclinées et dans un débâclement extrême. On sait positivement que D. Carlos était à Durango, en Biscaye, le 26 octobre.

Dans la Grande-Bretagne, il vient de se passer un événement extraordinaire : l'association générale d'Irlande s'est dissoute. La dernière réunion a eu lieu à Dublin le 31 octobre. Après l'ouverture de la séance ; O'Connell s'est levé et a pris la parole en ces termes :

"Je viens développer la motion que j'ai annoncée, et dont l'objet est de faire prononcer la dissolution de l'association générale. Cette démarche me hit dans un grand embarras ; mon esprit hésite, et j'éprouve un vif sentiment de chagrin ; car je suis convaincu que l'Irlande doit compter sur sa propre énergie, ainsi que sur ses ressources. Toutefois, si l'on réfléchit que l'Irlande, dans ce moment, des amis dévoués et des protecteurs influents, on trouvera que la mesure que je propose est d'une haute importance."

Puis il a fait l'éloge de l'association générale, et a parlé de bien qu'elle a produit en Irlande, de là il a passé aux associations spéciales. Il dit :

"A ce sujet, je ferai remarquer qu'il est un autre genre d'association aussi blâmable que la nôtre est digne d'éloge ; je veux parler des associations secrètes liées par des serments qui existaient autrefois en Irlande, et que j'ai combattues et écrasées en quelque lieu qu'elles se montrassent ; telle était la société du ruban (ribbon society) fondée par nos ennemis.

"Le parti orangiste l'organisa ; mais nos pacificateurs en arrêterent les progrès en s'emparant d'un espion venu à Kilkenny, pour répandre l'esprit d'association dans le pays. Il

m'importe d'autant plus d'insister sur ce point, que la tendance à s'associer paraît dominer parmi les ouvriers de Dublin. Trois fois les coalitions ont occasionné des meurtres dans nos rues, et Dublin en est infesté : ces coalitions sont déraisonnables. Si les ouvriers prétendent fixer arbitrairement le taux des salaires, les négociants qui pourraient les employer à des conditions raisonnables, quitteront la ville, et ils se trouveront ainsi privés de toute ressource.

Il passe ensuite en revue les différentes coalitions des ouvriers de l'Irlande et déclare que le commerce et l'industrie de Dublin ont été anéantis par leurs tentatives stupides d'élever les salaires au-dessus de leur taux naturel.

O'Connell blâme le clergé et les journaux anglais de leurs attaques constantes contre la population irlandaise ; il dit :

"Pour moi, catholique romain, si j'avais besoin d'un argument contre le protestantisme, la conduite des ministres des paroisses de ce culte serait le premier que je saisirais. Leur religion, dit-on, messieurs, leur religion ce sont leurs dîmes ; elle se fonde sur l'argent et sur un pouvoir aristocratique qui voudrait tout dominer. Elle est à l'insolence contre 7 millions de créatures humaines qui diffèrent avec eux. Voyez le ministre Newcombe, n'est-il pas déclaré dernièrement qu'il vendrait ses habits pour acheter des armes et venir conquérir l'Irlande ? Ce sentiment est généralement le même en Angleterre. On y emploie un vergerage de philosophie que rien ne justifie ; et si quel'un de ceux qui m'écouteront pense différemment et croit que mes paroles sont trop fortes, qu'il lise le Times et le Standard, organes de la fiction.

"Est-ce que tous les jours, toutes les semaines, les rédacteurs de ces journaux n'emploient pas le langage le plus violent, le plus abominable à l'égard du peuple irlandais ? Ne parlent-ils pas tous les jours du clergé catholique d'Irlande, de ce clergy ami du peuple dans les termes les plus criminels, les plus atroces ? C'est le meurtre et le pillage, c'est le désir d'arracher leur pouvoir sur nous, qui possèdent les bizets d'Angleterre dans cette poétique infamie."

L'orateur dit qu'il cesse d'agiter pour le moment, mais que s'ils arrivaient que l'aitation fut encore nécessaire, il serait toujours à son poste. Les choses sont changées, dit-il, la cour et la reine sont favorables à l'Irlande et à ses intérêts.

M. O'Connell, après avoir rappelé les souffrances séculaires d'Irlande, trace un parallèle entre son état ancien et sa situation présente, et il se contre que déjà les heureux effets du système adopté par le gouvernement actuel commencent à être ressentis sur tous les points de l'Irlande. Le peuple irlandais est un peuple puissant, et le ministre actuel a une grande confiance en lui. Lord Melbourne a pas pu encore, est le vrai, régler la question des dîmes, il n'a pas pu adopter une mesure de réforme des corporations pour l'Irlande. Tant que durera le système qui tient à l'écart ces mesures importantes, il faut que l'Irlande se tienne prête à montrer son énergie résolu-tion. Aussitôt que ce système aura cessé d'être en vigueur, aussitôt que ces mesures de justice auront été réalisées, l'Irlande sera tout à coup tranquillisée, et le peuple irlandais composera la partie la plus calme des sujets anglais.

"Prenons confiance dans la reine et dans ses ministres. Nous avons trouvé nécessaire une combinaison pacifique et légale ; abandonnons aujourd'hui cette combinaison. Sa direction que les Irlandais n'ont jamais renoncée à une combinaison sans avoir été victimes d'une trahison ! Je le sais ; mais n'importe, tentons encore une nouvelle épreuve ; qui pourrait dire que les mesures ambitionnées par nous nous seront toujours refusées. Une confiance générale ne peut, ce semble, que mieux assurer nos titres à les obtenir. Viendra-t-on dire que j'abandonne la cause de l'Irlande, parce que je fais ici une proposition semblable ? Non, ne le croyez pas ; si nous n'obtenons pas ce que nous voulons, si l'on veut laisser subsister nos griefs ; si l'on refuse de réformer ce dont nous sommes pleins, l'association revivra en ce moment, elle ne fait que sommeiller, elle ne dort pas, l'esprit qui réside à sa formation ne s'est pas éteint. C'est là une erreur dernière et décisive."

M. O'Connell énumère ensuite les souscripteurs qui s'associèrent à l'entr'prise ; on en comptait plus de 4,000 donnant une livre sterling chacun. 50,000 contribuèrent selon leurs moyens, et en totalité 60,000 personnes figurent sur la liste des souscripteurs. Parmi les souscripteurs à 1 liv. st., il se trouve 250 Anelins et sur ce nombre, plusieurs membres de la corporation de Londres.

égaux etc., que mettent toujours en avant ceux qui soutiennent les républiques, ont pu douter pour un instant que nous eussions raison, les faits qui viennent de se passer récemment sont bien de nature à les convaincre ; et ils peuvent y trouver à la fois la preuve des trois faits que nous avons avancés et des preuves suffisantes pour détruire tout le ridicule échafaudage de raisonnemens emphatiques que bâbordje caractère américain n'est pas de nature à nous faire désirer une union avec eux. Nous ne prétendons pas ici envelopper tout le monde dans ce que nous allons dire ; il ya certainement d'honorables exceptions, il ya des hommes qui possèdent des sentimens nobles et distingués. La classe élevée des américains est une classe respectable ; mais cette classe là n'est pas le peuple ; aux Etats Unis surtout ou le dernier des gueux se croit autant et compte autant que le premier des sénateurs, c'est la populace qui constitue le peuple, c'est la populace, qui dans toutes les villes gouverne et commande et le caractère de la populace américaine, est un égoïsme parfait, un orgueil brutal et un grand manque de liberté.

Dans les transactions de toute espèce, la basse classe américaine est à redouter ; elle est proverbiale pour son amour d'un gain illicite et sa disposition à chercher son propre bien être au dépens de tout le monde. Nulle part chez l'Américain vous ne trouvez l'aménité, la franchise et la cordialité que l'on rencontre chez les peuples européens et chez les Canadiens ; aussi les relations entre les Américains et les Canadiens sont elles froides et embarrassées. L'Américain ne fait rien pour rien, et dans ce moment même où il feint une si violente sympathie pour nos révolutionnaires on peut être assuré qu'un motif d'intérêt le fait agir ; ce motif d'ailleurs est évident, c'est l'espoir du pillage.

Secondement, les institutions américaines ne valent point les nôtres ; rien n'est plus facile à prouver que ceci, et ces institutions sont tellement inférieures à la constitution Anglaise que nous sommes étonnés qu'on les ait si longtemps admises. Comment louer des institutions qui ne donnent pas au gouvernement le pouvoir de faire respecter les lois, qui abandonnent entièrement la république à la merci du plus fort et laissent toutes les portes ouvertes à la licence et à la violence ? on nous dira que les institutions sont bonnes en elles mêmes, que c'est la perversion des hommes qui fait tout le mal ; absurde. Les institutions humaines, doivent être calculées d'après les dispositions humaines. Des législateurs doivent savoir que dans tous les pays il existe ou existera des criminels, et si la loi manque de force pour les réduire que tôt ou tard elle deviendra une lettre morte.

Avant longtemps les Etats-Unis offriront à l'univers un grand et terrible exemple de cette vérité, leurs institutions que d'abord l'on admira comme parfaites étaient une assez belle théorie peut-être, mais la pratique en était impossible. Dans les commencemens de la république, la population était peu considérable encore et toute liée par les événements de son indépendance, ne formait qu'un corps bien uni ces institutions pouvaient suffire alors ; mais aujourd'hui que la population a pris un vaste accroissement, aujourd'hui que les intérêts, se sont divisés et étendus, la base de ces institutions s'ébranle déjà et bientôt, peut-être, elles s'écrouleront avec fracas.

On a déjà vu des exemples terribles de l'insuffisance des lois dans les scènes affreuses qui se sont passées dernièrement dans les Etats. On a vu des meurtres, des incendies, des révoltes de populace, sans que le gouvernement puisse les abattre ou les punir. Dans ce moment même on voit que le gouvernement ne peut empêcher ses sujets d'embrasser une cause criminelle et qu'il l'avouelui-même en disant qu'il s'y opposera "au-tant qu'il sera en son pouvoir."

On parle de "droits égaux." Mais où les droits sont les moins égaux qu'aux Etats-Unis ? Sans parler des Etats où résonnent encore les chaînes de l'esclavage, où l'Américain vous parle de l'excellence de la liberté tout en fouettant ses esclaves, vous dit que tous les hommes sont égaux en réduisant des hommes à l'état de la brute, dans le nord de l'Amérique même où cette honteuse servitude est abolie, les droits sont ils égaux. Non, cent fois non. Les droits sont pour le fort et c'est ordinairement la canaille qui a la force en main. L'honnête homme n'a pas le droit d'y professer ses opinions, si elles ne s'accordent pas avec celles des bulletins de lieu ; le catholique ne peut y professer sa religion, les principes de tout genre sont sujets au blâme et à la vengeance

de la multitude. Si quelqu'un doute de nos paroles, qu'il aille professer le loyalisme à Middleberry et il aura bientôt un échantillon de la libéralité de nos voisins.

Enfin nous avons dit que ce serait un grand malheur pour le Canada que d'être adjoint aux Etats-Unis. Nos voisins sont certainement industrieux et actifs, et travailleraient à l'amélioration de la province; mais tout ce qu'ils feraient serait pour eux seuls; avant peu tout ce qu'il y a de Canadiens aurait disparu ou ne posséderait plus aucun propriété. Notre religion, nos loix et nos usages seraient placés aux leurs, et que deviendraient alors les Canadiens! Ils seraient bientôt des étrangers errans sur une terre qu'ils ne pourraient plus nommer la leur.

Nous avons la pleine confiance que ceci n'arrivera jamais; l'Angleterre ne souffrira pas que les Etats-Unis nous arrachent à elle; mais il est toujours bon de faire voir à ceux de nos compatriotes qui penchent vers les Etats-Unis, par cela seul qu'ils sont républicains, ce qui résulterait d'une union. Les américains ont une furieuse tentation de se mêler de nos affaires. Ils s'imposent à jour d'hui dans nos affaires politiques comme ils le firent dans la querelle de Maria Monk; ils voudraient régler nos différends comme ils le font dans les différends de la Nouvelle-Écosse. Ils voudraient visiter l'hôpital, peut-être cette dernière tentation leur vaudra-t-elle une leçon qui les rendra plus sages à l'avenir.

HAUT-CANADA.—Nous n'avons aucune nouvelle bien certaine et bien récente du Haut-Canada. Ce qui est sur, c'est que les rebelles sont toujours sur leur île où des volontaires américains viennent les joindre de temps à autre. Les loyaux du Haut-Canada ont commencé à attaquer l'île avec des bombes et des boulets. Les volées ont été rendues par les rebelles; mais leurs coups n'arrivaient pas jusqu'au rivage.

Le 29 décembre, le bon peuple de Buffalo tomba dans une terreur panique, sur le bruit qu'un fort détachement de milice du Haut-Canada et d'indiens avait opéré un débarquement à la grande île qui appartient aux Etats-Unis. Aussitôt le peuple se rassembla, de passer des résolutions, etc. Le shérif accompagné de quelques individus se rendit à la grande île pour reconnaître ce qui en était, et tout se borna à 5 ou six sauvages qui étaient venus à la chasse.

On fait tous les préparatifs nécessaires pour attaquer promptement les rebelles. Il est probable que l'attaque commencera aussitôt que le cap. Glasgow et son artillerie seront arrivés.

OXFORD.—Chacun a ses "on dit" on ne trouvera pas mauvais peut-être que nous donnions les nôtres.

On dit que certain aveugle de Montréal de fort changeante célébrité, et dont la politique varie comme le temps, prend part à la rédaction de la Quotidienne. Si le petit homme manque de matière pour sa petite gazette, qu'il se donne la peine de passer au bureau de certain journal bureaucraté qu'il connaît fort bien; on lui remettra plusieurs communications qu'en d'autres temps il écrivait contre les patriotes et que leur violence ne permet pas d'insérer. M. Le maître les recevrait, sans doute, avec plaisir comme un échantillon de la puissance du temps sur certains esprits.

On dit que plusieurs individus qui, depuis la défaite des patriotes, affectent en public des sentiments de loyauté parfaite, continuent en secret à exciter des troubles, et maintiennent les ouvriers des faubourgs dans des dispositions de dévouement à Papineau. On dit cela avec tant de certitude que nous connaissons les individus, et que s'il nous arrive encore quelque renseignement de ce genre à leur égard, nous publierons leurs noms sans scrupule.

On dit que les "on dit" de la Quotidienne finiront par faire dire qu'elle n'a trop dit, et faire décider qu'elle ne doit plus rien dire.

On dit que la seule objection qui empêche les bons patriotes de Vermont d'entrer en Canada est que les braves chefs qui se sont retirés chez eux ne veulent pas entrer en Canada à leur tête. Ces messieurs prétendent que l'air de Vermont est nécessaire à leur santé.

On dit que les dignes républicains qui menacent d'entrer dans ce pays viennent y chercher de l'or et de l'argent. Nous leur promettons bonne provision de fer et de plomb; cela pourra leur être utile.

On dit que le Dr. O'Callaghan a parlé dans une assemblée publique à New-York. Les assistants ont fait sur le champ en faveur de sa cause une abondante collecte de sympathies.

Nous avons avancé la publication de notre feuille, en conséquence de la fête de demain.

DOMMAGES.—Un jury de Saratoga vient d'accorder £2000 de dommages à M. LINCOLN de Boston, qui poursuivait la compagnie du chemin de fer de Saratoga et Schenectady, pour une plus forte somme, parce qu'il avait eu une jambe cassée dans une rencontre de chariots de direction opposée, qui eut lieu par la faute des agents ou conducteurs. Mad. Lincoln avait aussi été froissée par cet accident.

On avait dit que sir Francis B. Head était allée conférer avec le gouverneur Marcy à Lewiston. C'était une erreur. Sir Francis y a envoyé le juge Jones.

Fautes à corriger dans la pièce de vers signée M. B. A.

Ligne 14e, pour "plus nuagé," lisez "plus nuageux;" 22e, pour "vient faire," lisez, "veut faire;" 38e, au lieu de "pour trait maître," lisez "pourra maître;" 42e, pour "des rebelles," lisez "du rebelle."

INCENDIE.—Hier vers neuf heures le feu se déclara dans la distillerie de M. Molson, faubourg de Québec. Les pompes s'y rendirent promptement et, grâce à l'état du temps, on put se procurer de l'eau en abondance. Une partie considérable des bâtimens de derrière fut consumée, et l'on eut grand-peine à sauver le reste.

PROVINCES INFÉRIEURES. Les habitants de ces seurs colonies continuent à montrer la plus vive sympathie pour les loyaux des Canadas. Une assemblée nombreuse et des plus respectables a eu lieu dernièrement à Halifax. On y a résolu de venir, s'il le fallait en personnes, au secours des Canadiens loyaux et les citoyens se sont chargés de soutenir pendant l'hiver les femmes et les enfans des soldats partis pour le Canada.

M. Howe chef du parti républicain a parlé à cette assemblée, a expliqué que ses vues de réforme n'étaient pas des vues de révolte et a déclaré qu'il entrerait dans les intentions de l'assemblée.

Thimothé Franchère, de St. Mathias, pour lequel il a été offert £100 de récompense, Ephraim Knight M. P. P. de St. Mathias, Louis Marchand; Eustache Soupras, de St. Mathias; Chs. Mongon et Cs. S. Gigon de St. Osaire ont été amenés prisonniers de Missisquoi, par Amable Loiselle, aujourd'hui.

FLORIDE.—L'interminable guerre de Floride est encore recommencée. Sam Jones et ses guerriers refusent de se rendre comme ils l'avaient promis.

DIGNITÉ ET SANG-FROID AMÉRICAINS. Nos voisins se vantent singulièrement de leur sang-froid et de leur dignité en public. En voici un échantillon qui mérite d'être cité.

"Lundi, le 4 décembre, l'orateur de la chambre des représentans de l'état d'Arkansas, M. Wilson, du comté de Clarke, se précipita de son fauteuil sur M. Anthony du comté de Bolph, avec un couteau long ouvert, et quoique M. Anthony eut une arme pareille, il le tua presque immédiatement. La provocation était une remarque personnelle adressée par l'infamé Anthony à l'orateur. Wilson fut sur le champ arrêté et remis aux autorités civiles, et son nom fut rayé de la liste des membres de la chambre par un vote unanime." *Nashville Gazette*

Il est fort heureux que nos représentans aient les sens plus calmes; si chaque remarque personnelle faite dans notre chambre avait causé une mort, le parlement n'aurait bientôt été qu'un monceau de cadavres.

La communication d'"Un Volontaire de St. André!" paraîtra dans notre prochain numéro.

MOUVEMENS MILITAIRES.—Une partie du 85e est arrivée à Québec.

La traduction du discours de Sir Francis B. Head prend la place de plusieurs articles préparés pour ce numéro.

H. RUTTEN Eer. a été élu orateur pro temp de la chambre du Haut-Canada, en remplacement de l'hon. M'Nab, actuellement à la tête de la milice.

Depuis quelques jours les magistrats de cette ville sont occupés à désarmer les citoyens de cette ville qui ne font point partie des compagnies volontaires.

Le discours de Sir Francis Bond Head à l'ouverture du parlement du Haut Canada est tellement important, que malgré sa longueur, nous avons cru devoir le traduire; nos lecteurs le liront avec plaisir, nous n'en avons aucun doute.

Honorables messieurs du Conseil Législatif Et messieurs de la Chambre d'Assemblée.

J'ai jugé nécessaire d'assembler la législature du Haut-Canada quelques jours plutôt que ce n'est l'habitude ici, afin de communiquer avec vous sur l'état présent de la province; mais avant d'appeler votre attention sur cet important sujet, je ne puis me dispenser de déplore avec vous la perte que nous avons faite, depuis notre dernière réunion, dans la personne de feu sa très gracieuse majesté le roi Guillaume quatrième, dont le souvenir nous a été si cher, et dont le caractère si distingué, l'attachement paternel pour les Canadas sera, j'en suis sûr, longtemps présent au souvenir des habitants de cette province, qui s'en rappelleront avec une reconnaissance filiale.

Le trône de l'Empire britannique est maintenant orné par sa majesté la reine Victoria, dont la jeunesse, l'éducation, les vertus et le sexe, qui la rendent chère à ses sujets, demandent son soutien et leur protection loyale. Malgré la prospérité et le bonheur de cette province, c'est avec peine que je dois vous informer que j'ai été tout-à-coup appelé à supprimer une rébellion qui peut avoir paru à toute la province d'un caractère si extraordinaire, qu'il est bon que je parle de son origine et de ses progrès.

Avec tout l'éloignement possible pour faire sentir les différences d'opinion politique, qui peuvent exister dans toute province libre et que nul homme libéral ne doit désirer supprimer, je vous rappellerai simplement que peu de temps après mon arrivée dans cette province avec des instructions du feu roi de supprimer les griefs qui pouvaient exister, je fus absolument obligé d'appeler constitutionnellement au bon sens du peuple; je le fis et le peuple me soutint ouvertement. Queques individus désappointés par ce résultat ne se firent pas scrupule de déclarer que le peuple du Haut-Canada s'était trompé dans son verdict, le quel verdict, assurément, avait été obtenu par des moyens, inconvénients.

Je crus convenable de mettre sans détour ce second sujet de discussion devant la publicité. En conséquence je le soumis à la considération du feu roi et du gouvernement impérial, de la chambre d'assemblée du Haut-Canada, et tous ces tribunaux décidèrent cette question contre ceux qui avaient attaqué leur gouvernement par des colonies sans fondement, et qui, ayant été abandonnés par ceux qui les soutenaient d'abord, se trouvaient réduits à un très petit nombre d'individus.

Voyant qu'ils ne pouvaient avancer à rien par des arguments raisonnables, ils prirent la résolution désespérée d'appeler à la force physique; leur objet avoué en cela était d'arracher les sujets de sa majesté à leur allégeance et de renverser la constitution britannique, sous prétexte de faire des réformes.

Aussitôt que cette conspiration vint à ma connaissance, je résolus, pour le bien public, de la laisser opérer elle-même sans remède; mais comme je ressentais une parfaite conviction que cette cure ne serait jamais complète, si l'on avait besoin des troupes de sa majesté dans cette lutte, je consentis de grand cœur à ce qu'elles laissent la province afin que le peuple du Haut Canada, dans un état d'indépendance sans contrôle, eût une autre occasion de montrer bien clairement s'il ne soutiendrait ou n'abandonnerait dans la résolution que j'avais montrée "de maintenir pour lui la constitution britannique intacte."

Outre que je ne séparai des troupes, je résolus encore de placer entre les mains de la partie civile de la communauté tous les magasins (environ 4000) que le gouvernement avait en magasin, et en conséquence je les remis à la garde du Maire, des échevins et de la municipalité de la cité de Toronto.

Sans soldats et sans armes pour soutenir ma cause, je donnai au chef de l'insurrection projetée une pleine occasion de faire la tentative qu'il avait en vue. Je lui permis d'écrire ce qu'il voulait, de dire ce qu'il voulait et de faire ce qu'il voulait. Je lui permis de rassembler ses partisans égarés pour les exercer. Je lui permis même de s'assembler sans aucune opposition avec des armes à feu, et malgré toutes les remontrances que je recevais de presque tous les districts de cette province de la portion paisible de la communauté je lui permis de faire des préparatifs délibérés pour la révolte. Car j'avoue franchement que j'étais loin de porter à sa véritable étendue le degré de crainte et d'incertitude que ces ennemis armés de la loi étaient prêts à montrer, comme les événements l'ont prouvé. Il ne me semblait pas croyable que dans le sein de cette paisible province, où tout le monde jouit de la protection de lois impartiales, et recueille les fruits de ses travaux, sans que presque aucune tentative de violence soit faite, on peut trouver un corps d'hommes qui désirent attaquer la vie, piller les propriétés de leurs paisibles concitoyens, et essayer de détruire un gouvernement dont ils n'avaient reçu que du bien.

L'objet final de la conspiration était voilé sous un secret mystérieux que je n'avais aucun désir de pénétrer; et me fiant entièrement sur le peuple, je fis tellement peu de recherches à ce sujet et m'en inquiétai si peu, que j'étais au lit et endormi lorsque je fus réveillé par un message qui m'informa tout-à-coup qu'un corps nombreux de rebelles armés s'étaient assemblés sans leur chef, que le meurtre d'un officier vétérans de distinction, établi dans la province, avait été commis déjà et que les insurgés n'étaient qu'à une heure de marche de Toronto.

La crise si longtemps attendue était évidemment arrivée, et en conséquence, sans défense et sans armes, j'appelai la milice du Haut-Canada à défendre son gouvernement et ensuite j'attendis le résultat avec confiance.

La milice obéit à mon appel immédiatement et avec un enthousiasme qu'il m'est impossible de décrire.

Plus de 10,000 hommes se rendirent immédiatement dans la capitale, et un million des régimens d'un hiver du Canada, sans d'autres habits que ceux dont ils étaient vêtus, ils se précipitèrent noblement en avant pour défendre la constitution révoquée de leurs ancêtres, quoique le rebelle qui avait osé l'attaquer offrit à ses partisans trois cents acres de terre par tête, et le pillage de nos banques.

Je place la plus ferme confiance dans le courage et la résolution du peuple canadien, et si cette étrange invasion avait lieu, je suis que je ne demanderais pas en vain à tous les gens britanniques de remplir envers sa patrie ces devoirs qui suggèrent immédiatement.

Intervention d'étrangers dans la politique intérieure d'un pays libre est une attaque qu'aucune nation de caractère ne peut jamais se soumettre à endurer, surtout lorsqu'un peuple violeant ses propres lois, nos lois et les obligations d'amitié nationale viennent en intrusion parmi de paisibles habitants, pour soutenir contre toutes les lois et par la force des armes les avantages pratiques d'institutions républicaines qu'ils ont montrées eux-mêmes ont enfin terminé chez eux par l'anarchie et le pillage.

Quelques jours, j'espère, prouveront que le gouvernement américain ne manque ni de la volonté ni du pouvoir de contenir ses sujets. S'il en était autrement, la marche défensive que le Haut-Canada doit adopter est claire et évidente.

En même temps, cependant, ce n'est qu'une justice à rendre à la nation américaine de leur donner, malgré que notre territoire ait déjà été envahi par ses citoyens l'occasion de venger noblement l'intégrité de son gouvernement et de ses institutions, et je dois vous informer que dans la vue d'atteindre cet objet possible j'ai communiqué avec le gouvernement de l'état de New-York, avec lequel j'ai été jusqu'à ce jour sur les termes les plus amicaux, et aussi avec le ministre de la reine à Washington, et en attendant leurs réponses, j'ai renforcé la brave milice des frontières d'un fort corps d'observation, et j'ai pris des arrangements pour un appel général à la milice au cas où malheureusement ses services seraient requis.

Messieurs de la chambre d'assemblée. Je ferai mettre devant vous les comptes publics et les estimés pour l'année suivante. Les subsides ordinaires nécessaires pour le service public, seront accordés j'en suis sûr; et je dois m'attendre que la criminelle tentative dernièrement faite pour créer de la confusion dans la province causera de nouvelles demandes de la justice et la générosité de la législature.

Vous considérez, j'en suis sûr, la convenance d'indemniser les habitants de la province qui ont éprouvé des pertes sérieuses par les actes criminels des insurgés, et de donner des pensions aux très petit nombre des sujets de sa majesté qui peuvent avoir été mis hors de service par des blessures dans la défense de leurs loix.

Honorables messieurs et messieurs. Si vous êtes réunis dans des circonstances ordinaires je désirerais soumettre à votre considération différentes matières relatives à l'amélioration de cette province, au bien-être général de ses habitants et à l'encouragement de l'émigration. Mais vous serez probablement d'accord avec moi qu'il est prudent de vous laisser complètement retourner dans vos districts respectifs, en laissant de côté autant que possible les discussions d'affaires qui peuvent se remettre sans inconvénient.

Bien, peut-être, ne presse autant pour une immédiate considération, que l'adoption des mesures les plus propres à mettre les habitants de cette province à l'abri des dangers qu'ils ont courus dernièrement.

Tout le monde doit sentir qu'un peuple qui, dans cette cruelle saison, a quitté ses familles pour voler par milliers à la défense de ses loix et de son indépendance, mérite que sa législature prenne toutes les mesures possibles pour sa protection future. Et après avoir été témoins des maux que la violence insurrectionnaire a eu lieu dernièrement a causés à des centaines de familles, nous devons sentir que l'humanité réclame qu'on prenne toutes les précautions raisonnables, pour mettre le gouvernement à même de supprimer à l'avenir des procédés aussi criminels de leur origine.

Vous avez une connaissance intime du caractère, des vœux et des intérêts de vos concitoyens, pour les quels vous avez le privilège de faire des lois. Vous êtes bien à même de juger des causes des maux que nous déplorons, et je puis laisser avec confiance à votre discrétion de décider quelles mesures doivent être les meilleurs pour maintenir la tranquillité publique et pour protéger la vie et les propriétés des sujets de sa majesté.

Vous ne manquez pas aussi de consacrer votre attention la plus sérieuse à découvrir les moyens de prévenir ou de repousser des attaques hostiles sur notre territoire, par le peuple d'un pouvoir ami, telles que notre frontière en montre maintenant; car nous devons à notre honneur et à nos biens que nous ne montrons vigilans et fermes dans une telle crise.

ARRESTATION.—R. HUBERT, avocat de cette ville, un des aides de camp de Girod à St. Eustache, a été arrêté aux Trois-Rivières et amené dans la prison de cette ville.

Nous avons nommé Joseph Benoit, Ecr- agent pour St. Hyacinthe. Les personnes qui désirent s'abonner pourront s'adresser à lui.

VENTE PAR LE SHERIFF. VENTITION EXPONAS

MONTRÉAL SAUVÉ. JACQUES GUIL- leme No. 194. LAUME VALLEE, Emb. Médecin et Chirurgien de la cité et du District de Montréal, denteur testamentaire de feu Joseph Courcelles dit Chevalier, et autres, Demander, contre les terres et propriétés de Noël Thomas, Aubergiste et commerçant du même lieu, Défendeur, 15 dites propriétés mentionnées dans la cédula annexée au dit writ comme suit, savoir:—

Un lot de terre, au emplacement six et situé au faubourg St. Laurent de la cité de Montréal, de la contenance de quarante pieds de front sur quatre vingt pieds de profondeur, tenant pardevant à la rue St. Colombe, par derrière et d'un côté à l'Honorable Toussaint Pothier, et de l'autre côté partie à Louis Demers et partie à Jean Marie Auger avec un hangar et remise dessus construits, pour être vendu sujet aux charges et réserves mentionnées dans le dit writ, à mon bureau en la dite cité de Montréal le 22e jour de janvier courant, à dix heures du matin, le dit ordre rapportable le premier jour de Février prochain.

et comme tout pays est une forteresse naturelle pour ses habitans, comme chaque village est une forte position militaire, comme chaque ravine peut être défendue avec avantage, je dois dire que quoique je déplore profondément un pareil conflit je n'aurais aucune crainte pour le résultat. Les paisibles habitants du Haut-Canada ne seront pas abandonnés seuls dans la défense de leur pays, car ils appartiennent à un empire qui ne laisse pas outrager ses sujets avec impunité, et si une guerre nationale devenait la conséquence malheureuse de cet empiétement de nos libertés, ce qu'il dépend du gouvernement américain de détourner, le monde civilisé sympathisant avec notre juste cause verrait avec étonnement et loialement un corps d'américains attaquer traitreusement et piller, dans un temps de profonde paix, leurs terres les plus riches, les plus fécondes et les plus utiles.

Quelques jours, j'espère, prouveront que le gouvernement américain ne manque ni de la volonté ni du pouvoir de contenir ses sujets. S'il en était autrement, la marche défensive que le Haut-Canada doit adopter est claire et évidente.

En même temps, cependant, ce n'est qu'une justice à rendre à la nation américaine de leur donner, malgré que notre territoire ait déjà été envahi par ses citoyens l'occasion de venger noblement l'intégrité de son gouvernement et de ses institutions, et je dois vous informer que dans la vue d'atteindre cet objet possible j'ai communiqué avec le gouvernement de l'état de New-York, avec lequel j'ai été jusqu'à ce jour sur les termes les plus amicaux, et aussi avec le ministre de la reine à Washington, et en attendant leurs réponses, j'ai renforcé la brave milice des frontières d'un fort corps d'observation, et j'ai pris des arrangements pour un appel général à la milice au cas où malheureusement ses services seraient requis.

Messieurs de la chambre d'assemblée.

Je ferai mettre devant vous les comptes publics et les estimés pour l'année suivante. Les subsides ordinaires nécessaires pour le service public, seront accordés j'en suis sûr; et je dois m'attendre que la criminelle tentative dernièrement faite pour créer de la confusion dans la province causera de nouvelles demandes de la justice et la générosité de la législature.

Vous considérez, j'en suis sûr, la convenance d'indemniser les habitants de la province qui ont éprouvé des pertes sérieuses par les actes criminels des insurgés, et de donner des pensions aux très petit nombre des sujets de sa majesté qui peuvent avoir été mis hors de service par des blessures dans la défense de leurs loix.

Honorables messieurs et messieurs. Si vous êtes réunis dans des circonstances ordinaires je désirerais soumettre à votre considération différentes matières relatives à l'amélioration de cette province, au bien-être général de ses habitants et à l'encouragement de l'émigration. Mais vous serez probablement d'accord avec moi qu'il est prudent de vous laisser complètement retourner dans vos districts respectifs, en laissant de côté autant que possible les discussions d'affaires qui peuvent se remettre sans inconvénient.

Bien, peut-être, ne presse autant pour une immédiate considération, que l'adoption des mesures les plus propres à mettre les habitants de cette province à l'abri des dangers qu'ils ont courus dernièrement.

Tout le monde doit sentir qu'un peuple qui, dans cette cruelle saison, a quitté ses familles pour voler par milliers à la défense de ses loix et de son indépendance, mérite que sa législature prenne toutes les mesures possibles pour sa protection future. Et après avoir été témoins des maux que la violence insurrectionnaire a eu lieu dernièrement a causés à des centaines de familles, nous devons sentir que l'humanité réclame qu'on prenne toutes les précautions raisonnables, pour mettre le gouvernement à même de supprimer à l'avenir des procédés aussi criminels de leur origine.

Vous avez une connaissance intime du caractère, des vœux et des intérêts de vos concitoyens, pour les quels vous avez le privilège de faire des lois. Vous êtes bien à même de juger des causes des maux que nous déplorons, et je puis laisser avec confiance à votre discrétion de décider quelles mesures doivent être les meilleurs pour maintenir la tranquillité publique et pour protéger la vie et les propriétés des sujets de sa majesté.

Vous ne manquez pas aussi de consacrer votre attention la plus sérieuse à découvrir les moyens de prévenir ou de repousser des attaques hostiles sur notre territoire, par le peuple d'un pouvoir ami, telles que notre frontière en montre maintenant; car nous devons à notre honneur et à nos biens que nous ne montrons vigilans et fermes dans une telle crise.

ARRESTATION.—R. HUBERT, avocat de cette ville, un des aides de camp de Girod à St. Eustache, a été arrêté aux Trois-Rivières et amené dans la prison de cette ville.

Nous avons nommé Joseph Benoit, Ecr- agent pour St. Hyacinthe. Les personnes qui désirent s'abonner pourront s'adresser à lui.

VENTE PAR LE SHERIFF. VENTITION EXPONAS

MONTRÉAL SAUVÉ. JACQUES GUIL- leme No. 194. LAUME VALLEE, Emb. Médecin et Chirurgien de la cité et du District de Montréal, denteur testamentaire de feu Joseph Courcelles dit Chevalier, et autres, Demander, contre les terres et propriétés de Noël Thomas, Aubergiste et commerçant du même lieu, Défendeur, 15 dites propriétés mentionnées dans la cédula annexée au dit writ comme suit, savoir:—

Un lot de terre, au emplacement six et situé au faubourg St. Laurent de la cité de Montréal, de la contenance de quarante pieds de front sur quatre vingt pieds de profondeur, tenant pardevant à la rue St. Colombe, par derrière et d'un côté à l'Honorable Toussaint Pothier, et de l'autre côté partie à Louis Demers et partie à Jean Marie Auger avec un hangar et remise dessus construits, pour être vendu sujet aux charges et réserves mentionnées dans le dit writ, à mon bureau en la dite cité de Montréal le 22e jour de janvier courant, à dix heures du matin, le dit ordre rapportable le premier jour de Février prochain.

VENTE PAR ENCAN.

CUVILLIER ET FILS.

SUCRE, FRUITS etc.

SERA VENDU, aux Magasins des sousignés, LAUNDI, le 8 du courant:—

- 29 boucauts de cassonade,
- 10 do de sucre blanc,
- 6 tonnes de mélasse
- 10 do de Rum de la Jamaïque
- 12 do de Whiskey
- 20 quarts d'huile de Loup marin
- 50 boites
- 50 demies do Raisin Muscat
- 50 do do
- 49 boites de figues de Turquie
- 10 quarts d'huiles de Smyrne
- 10 quarts de fibres
- 10 do de noix
- 8 do d'Amandes du Jourdain
- 2 caisses d'indigo
- 40 boucauts moutarde en pots
- 50 boites d'huile de Digby
- 40 quarts de Lockhane
- 5 do de mirandes des Isles
- 20 boites Empepo de Londres
- 60 do de pipes T D
- 3 ballots papier à enveloppe
- 15 caisses de la bobine

Et autres effets, etc.

La Vente à UNE HEURE.

CUVILLIER ET FILS.

Montréal, 3 janvier 1838.

L'ALLIANCE.

ASSURANCE BRITANNIQUE ET ÉTRANGÈRE SUR LA VIE ET CONTRE LE TAU, COMPAGNIE DE LONDRES CAPITAL CING MILLIONS STERLING

Les affaires de cette compagnie sont transigées au bureau du sousigné, rue St. Gabriel.

G. TAIT, Agent pour les Canadas.

1er jan. 1838.



DILIGENCE

LIGNE ROUGE.

DE MONTRÉAL à QUÉBEC, faisant la route en deux jours.—Les Sousignés prennent la liberté d'annoncer au public, que la Ligne de DILIGENCES ROUGES partira de Montréal et de Québec, tous les LUNDI, MARDI, CREDI et VENDREDI matin, à SIX heures. Les conducteurs sont des personnes sur lesquelles on peut compter et qui feront leurs efforts pour rendre les voyageurs confortables.

Pour passage, on peut s'adresser chez M. Oun, et à l'Exchange Hotel, ou au Bureau de la Diligence, où l'on inscrit son nom sur un livre ouvert à cet effet.

N. B. On pourra se procurer des extra en s'adressant rue Craig.

Wm. ROBINSON, Montréal. Saml. HOUGH, Québec. Propriétaires.

AVIS.

Le public est par le présent avis, prévenu qu'il ne rien avancé à Olivier Benjamin Vallée, sous quelque prétexte que ce soit, avec un ordre écrit de moi ou du Dr. Vallée.

JOSEPH VALLEE.

Montréal 26 décembre 1837.

NOTICE.

Le public est forcé de tout autre thing à Olivier Benjamin Vallée under any pretext whatsoever, unless upon an order, Signed by me or Doctor Vallée.

JOSEPH VALLEE, Senr.

Dec. 25th, 1837.

AVIS AUX AUBERGISTES.

BUREAU DES GREFFIERS DE LA PAIX. Montréal, le 21 décembre, 1837.

AVIS PUBLIC est donné par ces présentes, que les Magistrats de la Ville ont, suivant résolution adoptée à l'unanimité ce jourd'hui, résolu, de réduire matériellement le nombre des LICENCES DES AUBERGISTES, pour la Ville et Paroisse de Montréal, pour l'année suivante. Toutes personnes se proposant de former des demandes pour obtenir des Licences d'Aubergistes, sont averties en ce que le nombre de licences à donner, sur la supposition que leurs demandes seront accordées, jusqu'à ce que la décision des Magistrats ait été connue. Et aussi qu'aucune demande pour Licence, dans la Ville de Montréal, ne sera reçue ou admise, après le 15e jour de Janvier prochain.

Par ordre des Magistrats assemblés en Sessions Spéciales de la Paix,

DELSISLE & DELSISLE, Greffiers de la Paix.

NOUVEL AVIS AUX AUBERGISTES ET TENEURS DE TAVERNES.

Bureau du Greffier de la Paix, Montréal, 23 déc. 1837.

Une Session Spéciale de la paix tenue par les magistrats, ce jourd'hui, il a été unanimement résolu que nulle demande pour une licence de TAVERNE ne sera reçue ou admise, à moins qu'elle ne soit accompagnée d'un affidavit du requérant, affirmant qu'il n'a été tenu aucune assemblée séditieuse ou révolutionnaire dans sa maison, qu'il n'a jamais appartené à une association appelée "les Fils de la Liberté" ou n'a pris aucune part dans les assemblées de cette association, et qu'il n'a pas appartené au comité central et permanent ou à aucune de ses branches et n'a assisté à aucune assemblée de ce comité ou de ses branches.

Par ordre des magistrats, assemblés en session spéciale de la paix.

DELSISLE & DELSISLE, Greffiers de la paix.

ES Sousignés furent nommés syndics de la faillite JOHN WHITE et Cie. prient ceux qui ont été engagés envers la dite raison de John White et Cie. de faire le paiement de leurs dettes respectives à M. W. B. CLARK, qui est autorisé à en donner quittance.

J. MAGNIDER, AUSTIN CUVILLIER, JAMES ROBINSON, FONDS DE COMMERCE, comités.

N. B.—Le montant général de CINCQUANTE ans en un acte de gestion, etc. sera rendu en un RIE, fournisseurs Libéraux.

